



Conférence de l'ICP

LE CONTRÔLE COERCITIF

De la reconnaissance judiciaire
à la consécration législative ?

mercredi 26 février 2025
18 h 00 > 20 h 15

Diffusion en différé sur la chaîne  du Club des juristes



mercredi 26 février

Amphithéâtre 3

Mot d'accueil

Édouard VERNY, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
directeur adjoint de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP)

Modération des débats

Charlotte DUBOIS, professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
membre de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

Carole HARDOUIN-LE GOFF, maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon-Assas,
directrice des études de l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris

1^{er} thème

COMPRENDRE LE CONTRÔLE COERCITIF

Table ronde – Les manifestations du contrôle coercitif.

Isabelle DRÉAN-RIVETTE, présidente de la Commission recherches auteurs
du Comité nationale des violences intra familiales, magistrate

Andreea GRUEV-VINTILA, maîtresse de conférences HDR en psychologie sociale à l'université
Paris-Nanterre

Guillaume BARBE, avocat au barreau de Paris, membre du GREVIO

2^e thème

CONSACRER LE CONTRÔLE COERCITIF ?

Intervention – Pourquoi avoir dégagé une notion autonome dans la jurisprudence ?

Eric CORBAUX, procureur général près la Cour d'appel de Bordeaux, Président de la Conférence
Nationale des Procureurs Généraux

Intervention – Le contrôle coercitif est-il consacré hors du droit français ?

Guillaume BARBE, avocat au barreau de Paris, membre du GREVIO

**Intervention – Comment traduire juridiquement
le contrôle coercitif ?**

Yvonne MULLER, professeure à l'université Paris Nanterre

Intervention – Quel avenir pour le contrôle coercitif dans la loi ?

Sandrine JOSSO, députée, autrice de l'amendement du 24 janvier 2025
visant à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants

Questions/Débats



assas-universite.fr



PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

12 place du Panthéon
75231 Paris cedex 05